

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client: Matelec Services, Rue du Centenaire 71, 4452 JUPRELLE
Propriétaire: /
Installateur: /
N° TVA: /

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle: Route de Souxhon 336, 4400 FLÉMALLE
Code EAN installation: /
Tarif compteur(s): - Compteur non installé - Cabine HT privée: Non
Numéro compteur(s): / GRD: RESA
Index compteur(s): / Type de locaux: Maison individuelle
Type d'installation: Unité d'habitation

Teneur du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001

Type de contrôle: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)
Date de réalisation: Avant le 01/10/1981 Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 Après le 01/06/2020
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8): Non appliquées
Réinspection au rapport: /

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale: 2 x 230V Intensité nominale max.: 63 A Valeur nominale branchement: 63 A
Câble d'alimentation: 4X16 mm² Type: EXVB Type de système de mise à la terre: TT
Electrode de terre: Piquet de terre Section électrode de terre: /
Section conducteur de terre: 16 mm²
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits: 20 Nombre de circuits de réserve: 0
Installation de production décentralisée: Non présente Puissance AC (maximale): / kVA
 Installation PV Stockage de batterie Central à hydrogène Cogénération Eolienne

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Dispositif(s) à courant différentiel principal(s): Non présent
Intensité nominale I_n: 63 A Sensibilité ΔI: 300 mA Nombre de pôles: 2 Type: A
Supplémentaire: /
Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s): Présent, mais en dehors du cadre du contrôle actuel Non présent
Intensité nominale I_n: 63 A Sensibilité ΔI: 30 mA Nombre de pôles: 2 Type: A
Supplémentaire: /

Schémas et plans de l'installation:

Document	Version/n°	Date	Statut	Présent
Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	1	27/10/2022	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	1	27/10/2022	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	/	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	/	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	13 Ω	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	0,54 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Boufon test: OK	Boucle de défaut:	OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:	OK	Protection contre les contacts directs:	OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	OK	Etat du matériel mobile:	/

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 27/10/2047

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
 - lors d'une visite précédente
 - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:



Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

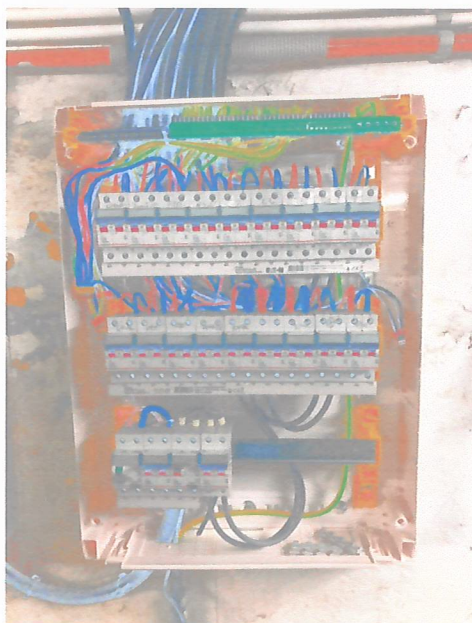
ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Route de Souxhon 336, 4400 FLÉMALLE

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

Description des circuits

DISJ 2P C20A 2X/ C32A 1X/ C16A 17X

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction.

CONSTATATIONS: Remarques

- o A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
 - o A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
 - o A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
 - o A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
 - o A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
 - o A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
 - o B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
-

S: ONDULEUR

A: CHAUDIERRE

B: CHAUFFAGE SDB

C: ADOUCISSEUR

D: VOLET

E: LAVE VAISSELLE

F: MACHINE A LAVER

G: SECHOIR

H: CONGEL

I: ECLAIRAGE SDB + PRISES HALL 1ER + 2 POINTS CHAMBRE RUE

J: FOUR

K: CUISINE + WC

L: MICRO ONDE

M: ALARME

N: CAVE

O: PRISES SALON + CHAMBRE

P: 2 EME ETAGE

Q: ECLAIRAGE 1ER + 2EME

R: ECLAIRAGE REZ



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 336 - 8300 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

27/01/2022

Adresse de l'installation électrique
 DEURBROECK
 ROUTE DE SOUCHON 336
 4400 FLEMALLE
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 7/7
 Liste des circuits

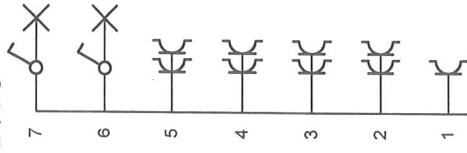
2 x 230V ~ 50Hz

27/10/2008

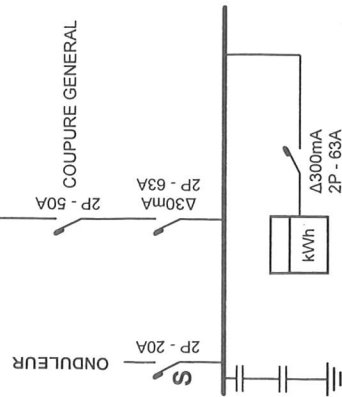
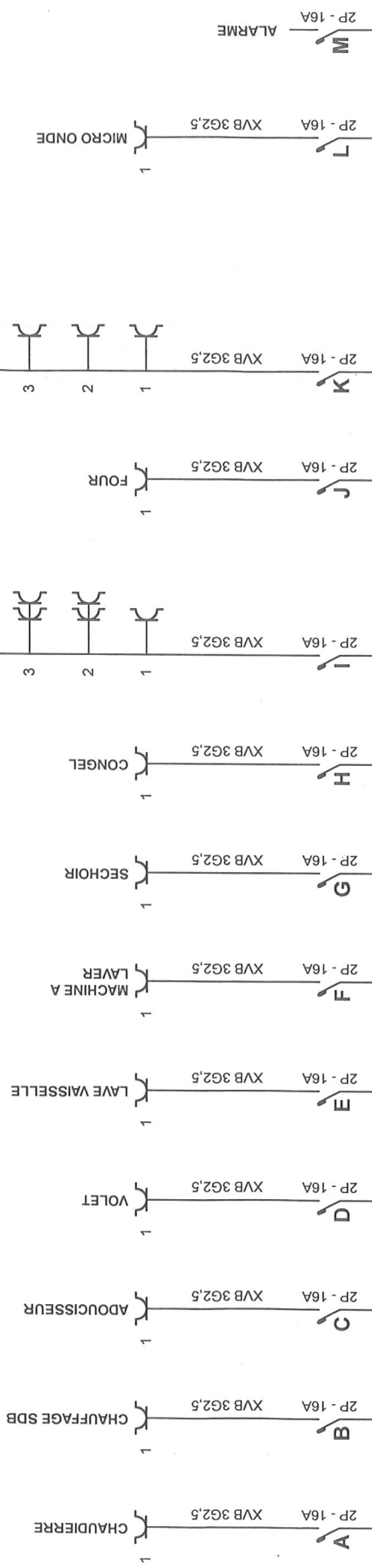
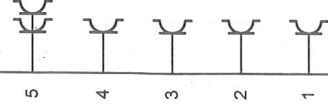


ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

ECLAIRAGE SDB
 + PRISES HALL
 + 2 POINTS
 CHAMBRE RUE



CUISINE + WC

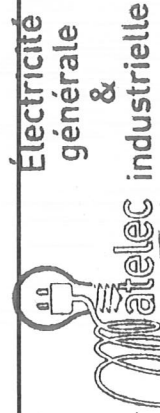


Adresse de l'installation électrique

DEURBROECK
 ROUTE DE SOUCHON 336
 4400 FLEMALLE
 Tél.: - GSM: -
 Fax: - e-mail: -

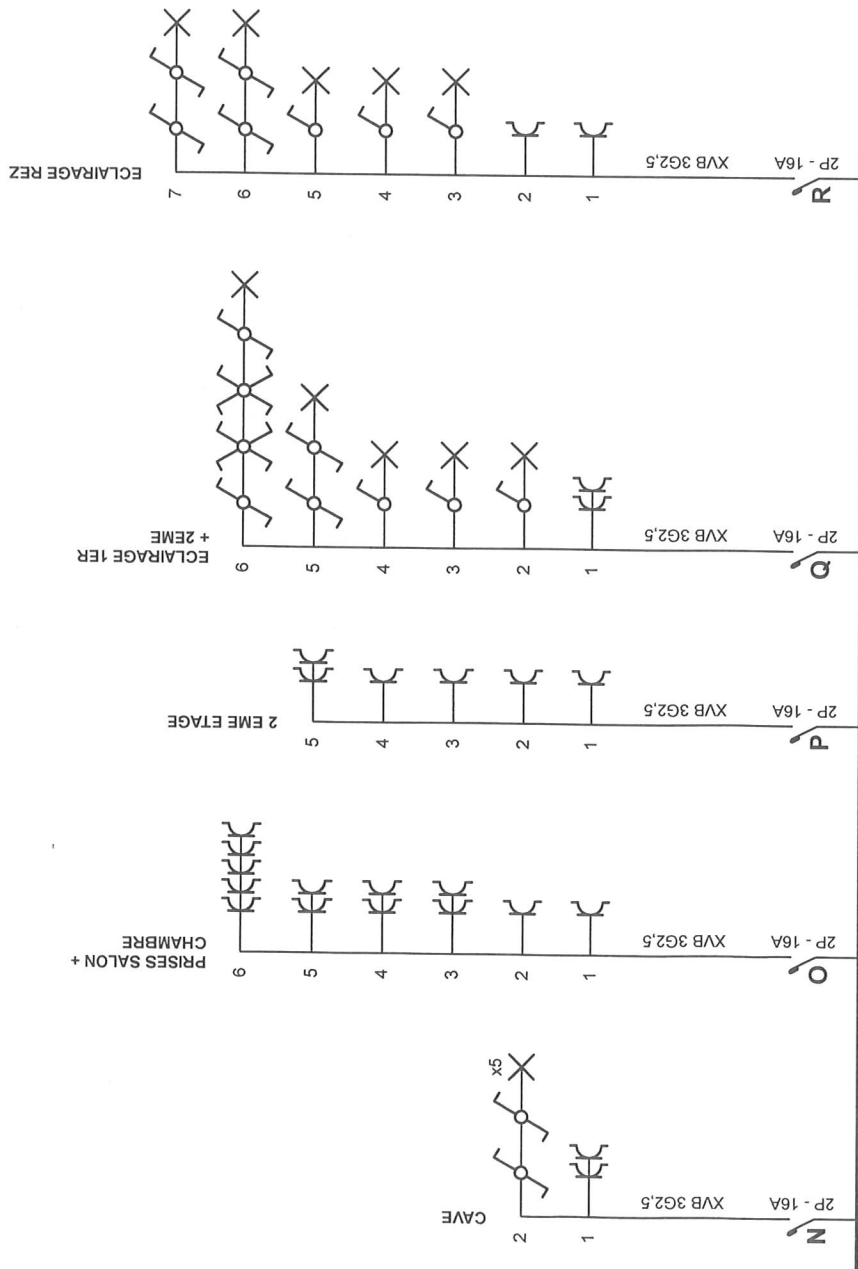
Installateur

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -



Rue du Centenaire 75 - 4450 Juprelle
 E-mail: contact@matelec.be - TVA: BE 0635.505.594
 0486 18 98 41 - www.matelec.be

p. 1/7
 Schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50HZ



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Handwritten signature
 27/01/2022

Adresse de l'installation électrique
 DEURBROECK
 ROUTE DE SOUCHON 336
 4400 FLEMALLE
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

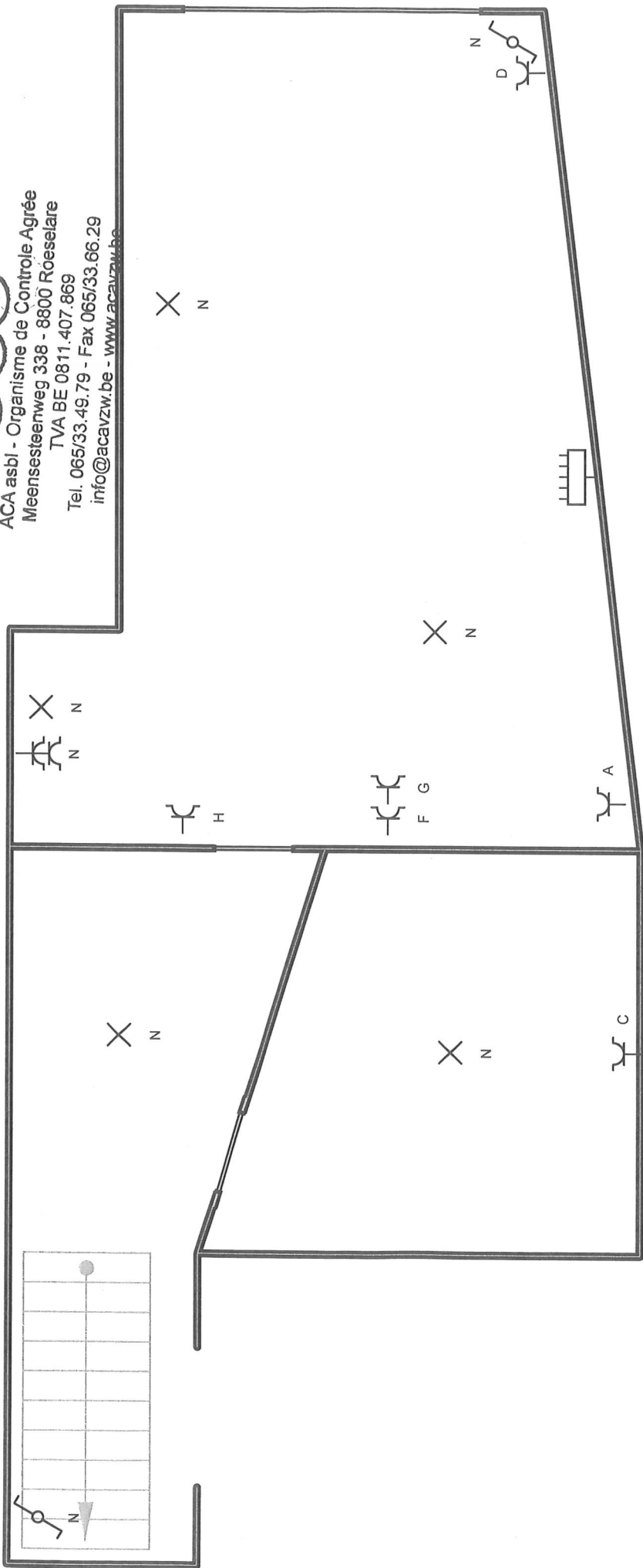
Installateur
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 2/7
 Schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50Hz

27/10/2012



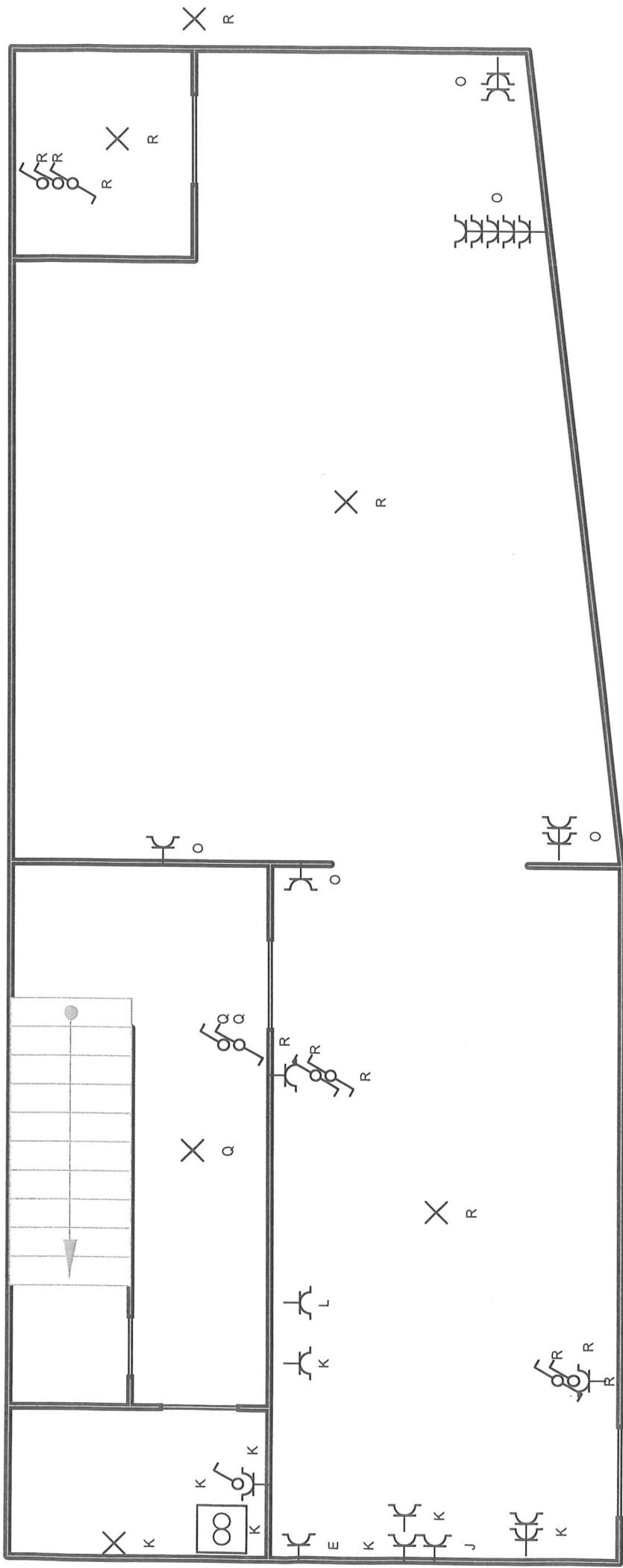
ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be



Adresse de l'installation électrique
DEURBROECK
ROUTE DE SOUCHON 336
4400 FLEMALLE
Tél.: - GSM: -
Fax: - e-mail: -

Installateur
Tél.: - GSM: -
Fax: - e-mail: -

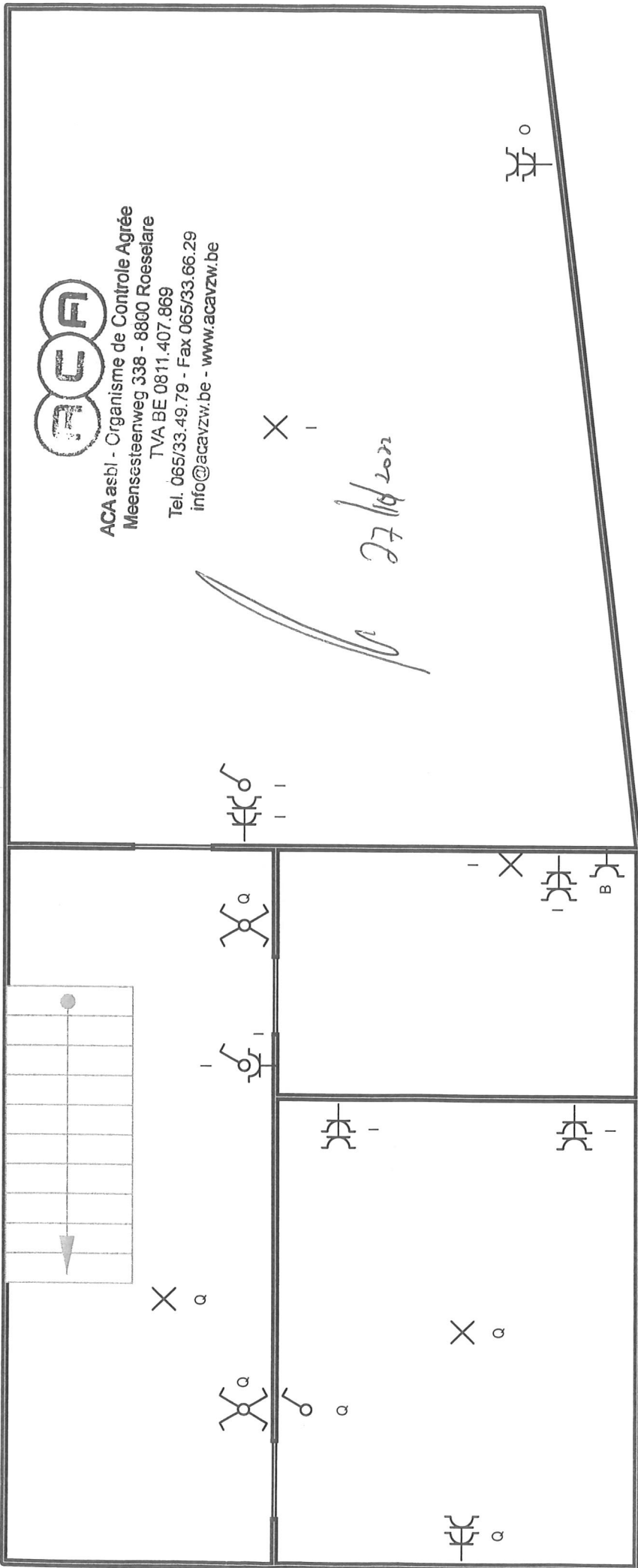
p. 3/7
Schéma de position
2 x 230V ~ 50Hz



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

27/10/2022

<p>p. 4/7 Schéma de position 2 x 230V ~ 50Hz</p>	<p>Installateur</p> <p>Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: -</p>	<p>Adresse de l'installation électrique DEURBROECK ROUTE DE SOUCHON 336 4400 FLEMALLE Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: -</p>
--	--	---



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensssteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

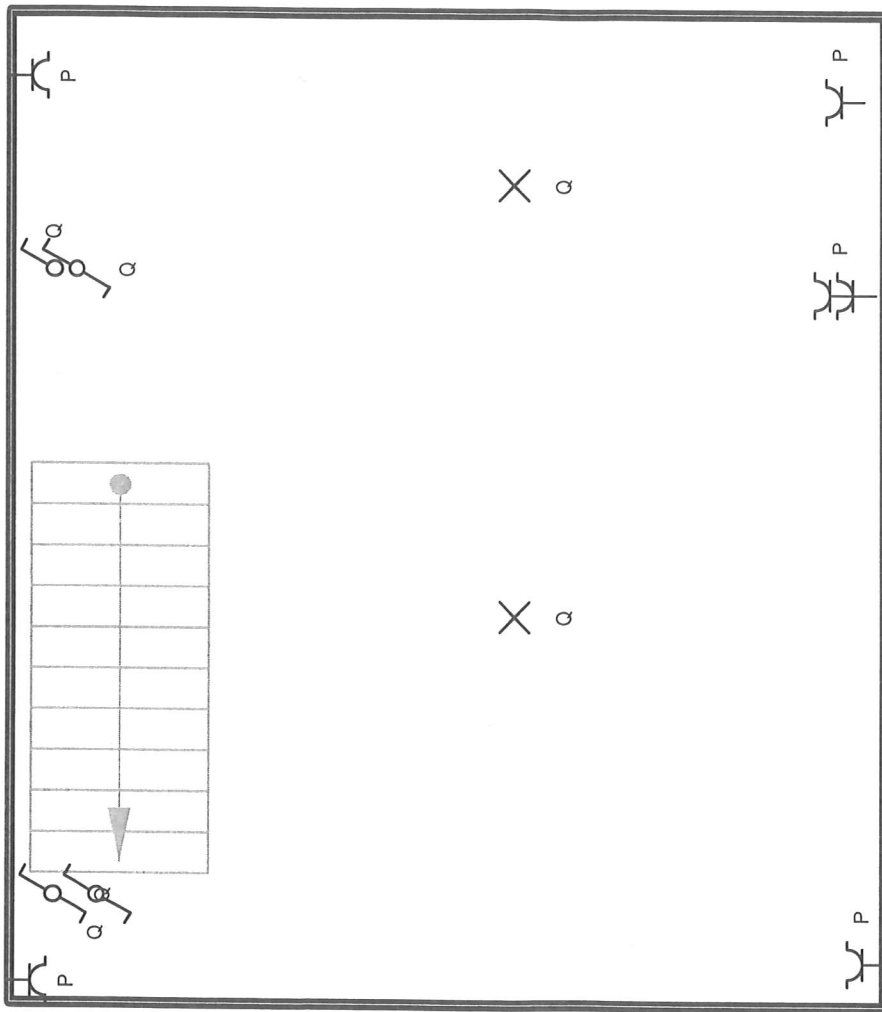
Handwritten signature and date:
 27/10/2022




Adresse de l'installation électrique
 DEURBROECK
 ROUTE DE SOUCHON 336
 4400 FLEMALLE
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 5/7
 Schéma de position
 2 x 230V ~ 50Hz




 ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

27/10/2008


<p> Adresse de l'installation électrique DEURBROECK ROUTE DE SOUCHON 336 4400 FLEMALLE Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: - </p>	<p> Installateur Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: - </p>
<p> p. 6/7 Schéma de position 2 x 230V ~ 50Hz </p>	